

Municipalité de Saint-Télesphore



Formulaire de demande de dérogation mineure

Règlement sur les dérogations mineures #

Service d'urbanisme et d'environnement

DATE DE LA DEMANDE		
1. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT ¹		
Nom et prénom		
Adresse civique		
Téléphone		
Courriel		
2. LIEU DES TRAVAUX		
Adresse	☐ identique à l'adresse civique	
N° de lot (facultatif)		
3. JUSTIFICATIONS DE LA DEMANDE		
A) Quelles sont les raisons pour lesquelles vous ne pouvez-vous conformer aux dispositions réglementaires existantes?		
B) Dérivez le préjudice que vous auriez à subir si vous deviez vous conformer à la réglementation d'urbanisme		
C) Indiquez la nature de la dérogation demandée. Joindre un plan illustrant la dérogation demandée ainsi que les bâtiments voisins.		

¹ Si le requérant n'est pas propriétaire, fournir une procuration signée par le propriétaire l'autorisant à agir en son nom.

4. DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je soussigné _____, déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et complets. Je m'engage à transmettre tous les documents requis à la demande du service d'urbanisme. Je déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable.

Signature :

NOTES

But du règlement : Le règlement sur les dérogations mineures a pour but de permettre au conseil municipal d'autoriser la réalisation ou la régularisation de certains travaux définis dans ledit règlement et qui ne satisfont pas à toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement.

Traitement de la demande :

Étape 1 : Dépôt de la demande au service d'urbanisme et d'environnement de la municipalité

Étape 2 : Analyse de la demande afin de s'assurer qu'elle est complète et recevable

Étape 3 : Analyse de la demande par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et transmission de leur recommandation au conseil municipal

Étape 4 : Adoption d'une résolution par le conseil municipal, approuvant ou refusant la demande

Étape 5 : En cas d'approbation, émission du permis ou du certificat par le service d'urbanisme

Le CCU

Le CCU est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Il est composé d'élus municipaux, de citoyens et de membres du personnel municipal.

ESPACE RÉSERVÉ AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Numéro de la demande	
Numéro du règlement et dispositions faisant l'objet de la demande de dérogation mineure	
Article(s)	
Date du comité consultatif d'urbanisme	
Date du conseil municipal	
Décision prise par le conseil	